

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE n°2020-001**

L'an deux mille vingt, le 12 février à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 6 février 2020

**Nombre de délégués :**

- en exercice : 31  
 présents : 27  
 votants : 28

**PRESENTS :** M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

**OBJET :**

Dossier SCI du Champ de Foire  
Aide à l'immobilier  
d'entreprise

**ABSENTS Excusés :** Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Pierre MILLET LACOMBE, Mme Maryline VERGNE, et Mme Sylvie COLETTE.

Pierre MILLET LACOMBE donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY

**SECRETAIRE :** Michel ANDRIEUX

**Rapporteur :** F. LATRONCHE

Considérant que la SCI du Champ de Foire a acquis une partie de la halle de Bourdelas à la ville de Saint-Yrieix-la-Perche afin de développer et moderniser l'activité des entreprises de M. ROUSSEAU spécialisées dans la fabrication de piquets, de clôtures en bois, palissades, panneaux et portillons à partir du bois de châtaignier issues des forêts locales et acacia ;

Considérant que M. ROUSSEAU souhaite regrouper les unités de production de Salon-la-Tour, Châlus et Saint-Yrieix en un lieu unique à Bourdelas ;

Considérant qu'après instruction, le Département déclare ce dossier éligible au dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise, à hauteur de 30 % de la dépense subventionnable (18 % assurés par le Département et 12 % par la Communauté de Communes) ;

Considérant qu'au regard de son ampleur, ce projet est plafonné par le Département, en ce sens que l'assiette de dépenses éligibles s'élève à 555 555 € HT ;

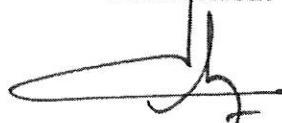
**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** l'octroi d'une aide à l'immobilier d'entreprise à la SCI du Champ de Foire, sise 1, La Jeannette à Saint-Yrieix (87500) à hauteur de 166 667 €, dont :

- o 100 000 € pris en charge par le Département ;
- o 66 667 € pris en charge par la Communauté de Communes ;

- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention tripartite qui en découle.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,  
**Le Président**



**D. BOISSERIE**



Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20200212-DC2020750021-  
DE  
Date de télétransmission : 17/02/2020  
Date de réception préfecture : 17/02/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.